 **Fédération de Parents d’Elèves d’AY-Champagne**

**BROCANTE / VIDE-GRENIERS**  **à AY (51)**

**Esplanade Georges Pompidou (Face au collège)**

**Dimanche 30 juin 2019**

**Bulletin d'inscription**

A retourner à : **FCPE Maison des Associations – 35 boulevard Charles de Gaulle - 51160 AY-Champagne**

(Afin d'avoir si possible les mêmes emplacements qu'en 2018, retourner ce bulletin avant le 08 juin 2019)

Merci de remplir intégralement le bulletin d'inscription et de nous l'adresser avec les pièces suivantes

**(faute de ces pièces votre inscription ne pourra être prise en considération) :**

**-** photocopie d'une pièce d'identité recto verso.

**-** photocopie de l'inscription au registre du commerce ou des métiers (pour les professionnels)

**-** enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir votre numéro d’emplacement et votre reçu.

- votre règlement.

NOM PRENOM Né(e)le à

Adresse complète

Code Postal Ville

Tél (fixe ou portable) Mail (en majuscules)

* **Vous êtes un particulier :**

N° Carte d’identité ou N° Permis de Conduire :

Délivré le : Par :

**Article R.310-9 : Attestation sur l’honneur :**

**Je soussigné(e) Né(e) le à**

**Domicilié(e) à l’adresse ci-dessus, déclare sur l’honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes ou**

**déballage dans l’année civile et que les objets proposés à la vente sont des objets personnels et usagés.**

* **Vous êtes un professionnel** :

N° Carte d’identité ou N° Permis de Conduire

Délivré le : Par :

N° Registre du Commerce :

Délivré le : Par :

**Dans tous les cas, vous devrez nous présenter votre (vos) pièce (s) d’identité pour vérification lors de votre passage à notre stand d’inscription le jour de la brocante.**

** RESERVATION : 10 € les 3 mètres**  **Nombre de places souhaitées : X 10€**

**TOTAL A PAYER : €**

**Mode de Paiement :**  **Espèces** **Chèque (à libeller à l’ordre de la FCPE AY)**

**Toute place réservée et payée, non prise à 8h, pourra être attribuée à d’autres participants et restera acquise à l’association**.

Toute inscription engage l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur ci-joint.

Date : Signature obligatoire

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous :

**Tél : 06.08.55.75.75 - fcpe.conseil.local.ay@gmail.com**

**Ne pas jeter sur la voie publique**

**Fédération de Parents d’élèves d’AY-Champagne**

**BROCANTE / VIDE-GRENIERS**

**à AY – CHAMPAGNE (51)**Esplanade Georges Pompidou (Face au collège)   
**le Dimanche 30 juin 2019**

**Règlement Intérieur** (à conserver par l’exposant)

Le vide-greniers est ouvert aux antiquaires, brocanteurs, particuliers, ainsi qu'aux professionnels des métiers de l'artisanat.

**La restauration est réservée à la Fédération des Parents d'élèves de la FCPE d'AY.**

Le prix fixé pour l’emplacement de 3 mètres est à 10 € pour toutes réservations envoyées avant le 23 juin 2019. A partir du 24 juin 2019, le tarif sera de 12 € les 3 mètres.

L'organisateur reste libre dans l'attribution des emplacements aux exposants.

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complétée et accompagnée des pièces à fournir.

**La vente au public aura lieu de 7 h 00 à 18 h 00. (Installation 5 h 30)**

Tout stand ou emplacement non occupé à **8h précises**, sera de droit, disponible pour l'organisateur, sans dédommagement de l'exposant.

En cas de désistement, et ou, en cas de mauvais temps, les sommes versées restent acquises à l'organisateur.

Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

L'emplacement accordé à l'exposant inscrit doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous-locataire.

Le stationnement d'un seul véhicule par exposant est autorisé selon possibilité derrière le stand.

Conformément à la loi article R. 321-9, un registre des exposants est établi, et laissé à disposition de la police, pendant toute la durée du vide-greniers et transmis à la sous-préfecture dans les huit jours suivant la manifestation.

Les exposants professionnels doivent se conformer aux règles du droit fiscal auxquelles ils sont assujettis. Ils ne sauraient en outre exercer leur activité lucrative sans être immatriculés au R.C ou R.M.

Les participants au vide-greniers devront laisser l'emplacement attribué dans l'état de propreté totale. Des sacs poubelles seront distribués. Ces sacs, une fois remplis devront être fermés et mis dans la benne prévue à cet effet.

**Nb** : Pour toute information complémentaire vous pouvez nous contacter :

**FCPE . Tél : 06.08.55.75.75 - Mail : fcpe.conseil.local.ay@gmail.com**

**Ne pas jeter sur la voie publique**